

**Formations
aux
Métiers de l'animation**

SOMMAIRE

PROJET EDUCATIF DE LA LIGUE.....	3
Synthèse historique de la Ligue de l'Enseignement.....	3
• <i>La Ligue aujourd'hui</i>	3
• <i>La continuité éducative à la Ligue : Des principes communs</i>	4
LA FORMATION BPJEPS "LOISIRS TOUS PUBLICS"	6
Définition du métier visé	6
• <i>Lieu d'exercice</i>	6
• <i>Cadre d'exercice</i>	6
• <i>Les champs de compétences</i>	7
• <i>Les outils de l'exercice</i>	7
La Formation	8
• <i>Pré-requis</i>	8
• <i>Positionnement</i>	8
• <i>L'immersion</i>	8
• <i>Le contenu de la formation</i>	9
Le Financement.....	9

PROJET EDUCATIF DE LA LIGUE

Synthèse historique de la Ligue de l'Enseignement

La Ligue de l'Enseignement a été créée en 1866. Ses fondateurs voulaient former des citoyens libres et indépendants capables de s'émanciper des tutelles et d'assumer, en totale

autonomie, leurs choix de vie, dans un cadre républicain. Ils avaient fait le constat qu'il était quasi-impossible pour des individus d'assumer leur pleine citoyenneté sans un minimum d'instruction et de formation. Il faut préciser qu'à cette époque les trois quarts de la population étaient illettrés et que l'enseignement était totalement contrôlé par « l'église ». La Ligue de l'Enseignement est à l'origine des lois « Jules Ferry » qui rendront la scolarité obligatoire, publique, gratuite et laïque (1881, 1882 et suivantes). La Ligue a joué et joue encore un rôle important dans la promotion de la vie associative. Au fil des années, elle continue de mettre en oeuvre son projet initial : former le citoyen. Cette mise en oeuvre trouve sa traduction au travers des multiples actions menées :

- Dans le domaine du sport : en favorisant la participation plutôt que l'élitisme,
- Dans le domaine de la culture : en développant l'accès à une culture de qualité accessible à tous,
- Dans le domaine de l'environnement : en développant la prise de conscience individuelle et collective des enjeux autour de l'environnement et du développement durable,
- Dans le domaine des classes de découverte : la Ligue de l'Enseignement a organisé les premières classes de découverte
- Dans le domaine des vacances et des loisirs : en favorisant le droit aux vacances et aux loisirs pour tous :

• La Ligue aujourd'hui

Aujourd'hui, la Ligue de l'Enseignement, mouvement d'éducation populaire, invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire, visant à l'émancipation de tous. Pour la mise en oeuvre de ce projet, la Ligue a défini 4 objectifs prioritaires pour le programme triennal de la confédération 2005/2007.

- Pour un véritable droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, et une éducation démocratique de l'enfance et de la jeunesse :

L'éducation et la formation tout au long de la vie ne peuvent être cantonnées aux seules exigences de la rentabilité professionnelle. La Ligue mettra en oeuvre tous les moyens adaptés pour que chaque citoyen puisse bénéficier des pratiques formatives qui l'intéressent et qu'il puisse bénéficier de la valorisation de l'expérience sociale et associative.

Le pilier de l'éducation et la formation tout au long de la vie est une éducation et formation de base, dispensée par l'Ecole et les différents acteurs éducatifs de l'enfance et de la jeunesse.

- Pour l'exercice de la citoyenneté sur tous les territoires et la promotion de l'engagement bénévole et associatif :

La démocratie participative est indissociable de la démocratie délibérative. La promotion permanente de l'engagement et du bénévolat associatifs sont les compléments obligatoires des initiatives institutionnelles.

- Pour reconnaître et favoriser l'expression de la diversité et lutter contre toutes les formes de discriminations :

Cet objectif vise toutes les questions du pluralisme, de la pluralité des cultures, des dominations et des injustices sociales.

- Pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable à la Ligue et dans notre société :

Après une phase nécessaire de la mise en oeuvre d'une culture de l'environnement et du développement durable à la Ligue, nous devons mettre en place une stratégie de type « agenda 21 » à la ligue de l'Enseignement : gestion de nos équipements, fonctionnement et gestion de nos sièges, actions de solidarité internationale, mise en oeuvre dans nos secteurs d'activité (tourisme social et associatif durable), dans notre projet éducatif, etc.

• La continuité éducative à la Ligue : Des principes communs

L'action éducative de la Ligue de l'Enseignement est menée au travers de tous ses champs d'intervention : éducation, culture, sports, loisirs, vacances, classes de découverte...

La Ligue de l'Enseignement développe en conséquence une politique globale en direction de l'adulte, de la famille, de la jeunesse et de l'enfance.

Le principe de continuité éducative s'applique quel que soit le temps, le lieu.

La volonté éducative de la Ligue est à la fois de permettre à chaque individu d'être en capacité de réussir sa vie et son épanouissement personnel et de devenir un citoyen libre et autonome. A cette fin, elle est particulièrement soucieuse d'égalité des chances et de réduction des inégalités.

Les actions qu'elle mène, ont pour ambition d'aider à donner à l'individu les outils permettant à sa personnalité tout entière de s'éveiller et de s'affirmer. Pour cela, il sera nécessaire :

- D'agir pour la laïcité :

- Reconnaître à tous le droit à la diversité dans le cadre républicain.
- Respecter les choix individuels et ne privilégier aucune conviction particulariste.
- Faire découvrir et connaître la laïcité comme support du « vivre ensemble » et principe d'organisation politique d'une république démocratique.

- De favoriser un fonctionnement démocratique :

- Permettre d'avoir une attitude responsable : respecter l'autre dans son individualité, son intégrité, ses différences, tout en respectant les règles de vie collective.
- Aider tout individu à mieux maîtriser son milieu de vie et développer ses capacités d'analyse critique.
- Reconnaître à tout individu la fonction de citoyen et lui permettre d'acquérir la capacité de participer aux réflexions et décisions collectives.

- De favoriser l'autonomie et la socialisation :
 - Permettre l'affirmation de la personnalité de chacun, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives, sa responsabilité.
 - Favoriser l'émancipation pour que chacun soit libre, autonome et indépendant, dans le respect des autres.
 - Permettre à chacun d'être un individu lucide, capable :
 - De vivre dans la société telle qu'elle est,
 - D'y vivre tout en la critiquant,
 - De se donner les moyens d'agir sur elle pour l'améliorer et la transformer.
 - Favoriser les solidarités sociales, économiques, les libertés, le sens des responsabilités individuelles.
- De faire vivre la mixité sociale :
 - Pour que nos activités soient des vecteurs de mixité sociale :
 - Faciliter l'accessibilité de nos activités à toutes les catégories sociales,
 - Faire obstacle à tout type de discrimination,
 - Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.
- De développer la formation :
 - Préparer les militants à participer à la réalisation de projets.
 - Favoriser l'accès à nos formations des personnes qui aspirent à un développement personnel dans le cadre d'une démarche citoyenne.
 - Transmettre et faire partager le projet éducatif de la Ligue.
 - Promouvoir et faciliter l'accès à la prise de responsabilité sociale et éducative.
- D'être acteur de l'économie sociale :
 - Assumer pleinement notre fonction d'entrepreneur de l'économie sociale et de gestionnaire, acteur à part entière de l'économie.
 - Prêter une attention particulière à la formation du personnel et aux conditions de travail.
 - Favoriser l'intégration de personnel en situation d'insertion sociale.
 - Favoriser l'économie locale dans le cadre du développement durable des territoires.
- D'agir dans le cadre d'un tourisme durable :
 - Organiser nos projets et notre fonctionnement en respectant les principes du programme CED : Citoyenneté-Environnement-Développement.
 - Faire en sorte que le secteur vacances de la Ligue de l'Enseignement agisse pour un tourisme durable, respectueux des habitants et de l'environnement.
 - Favoriser les relations commerciales relevant des pratiques du commerce équitable.

LA FORMATION BPJEPS "LOISIRS TOUS PUBLICS"

Définition du métier visé

• Lieu d'exercice

L'animateur de projet de développement en direction de l'enfance, la jeunesse et la famille exerce ses fonctions essentiellement dans le cadre de collectivités locales, de regroupements intercommunaux, d'association. Il peut parfois intervenir au sein du secteur médico-social et plus marginalement d'entreprise relevant du secteur concurrentiel marchand.

Les entreprises et structures concernées sont :

- **Les collectivités locales et regroupement intercommunaux** : Ce sont des postes d'animateur, de responsable de structure ou de coordinateur au sein des services Enfance, Jeunesse, Famille, scolaire ... ainsi que des postes de direction ou d'adjoint de d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et notamment au regard du décret du 3 mai 2002. Les cadres d'emploi visés relèvent de la catégorie B – Animateur (titulaire ou contractuel) et dans une moindre mesure, de la catégorie C – Adjoint d'animation.
- **Les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901** : Animateurs, coordinateurs de secteur, ces postes concernent les MJC, les Maisons Pour Tous, les maisons de quartier et plus généralement toutes les associations orientées vers la jeunesse et la famille. Dans un contexte plus spécifique, des postes peuvent être pourvus aux seins d'associations organisatrices de centres de vacances et de classes transplantées telles que la Ligue de l'enseignement, cependant ce sont souvent des emplois saisonniers.
- **Les centres sociaux** : Qu'ils soient associatifs ou municipaux, les centres sociaux recrutent des animateurs et/ou des coordinateurs pour intervenir auprès des enfants des jeunes, des familles et parfois de l'ensemble des publics.
- **La fonction publique hospitalière** : Plus marginalement, les animateurs peuvent agir auprès des enfants et des jeunes hospitalisés sur de longues durées et contribuer au maintien du lien Enfant - Famille.

• Cadre d'exercice

Possédant les compétences lui permettant d'intervenir auprès de tous types de publics en situation de loisirs, cet animateur intervient principalement en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Garantissant en permanence la qualité optimale des pratiques, il en assure leur adéquation pédagogique ainsi que leur adaptation avec les attentes et les caractéristiques des participants. Il veillera également au respect des règles de sécurité.

• Les champs de compétences

Dans le cadre de son action, il :

- Privilégie l'écoute des différents publics et la mise en action des personnes
- Répond aux besoins identifiés en développant des projets adaptés, prenant en compte les opportunités et les contraintes du territoire francilien
- Contribue à développer la citoyenneté et à renforcer le lien social
- Vise à développer l'engagement associatif et/ou le sentiment d'appartenance à une collectivité (locale, territoriale, quartier, ...)
- Vise à renforcer la capacité à vivre ensemble par le développement de la curiosité, de la confrontation à la diversité et à la reconnaissance des différences
- Vise à renforcer le lien « Enfant - Famille »

L'animateur agit au sein d'une équipe de professionnels et/ou de bénévoles dont il peut être amené à assurer la coordination. Il est sensibilisé aux problématiques suivantes :

- Accompagnement à la scolarité et à la parentalité / Illettrisme / Culture et interculturelle / Culture urbaine et d'animation de rue.
- Possédant une connaissance du territoire francilien dans ses aspects sociaux, socioculturels et socio-économiques, il est outillé pour créer, entretenir et développer un réseau de partenaires. Enfin, il est en capacité de développer des actions d'animation en mobilisant les dispositifs adaptés (CTL, CEL, OVVV, ...).

• Les outils de l'exercice

Il œuvre pour le développement de projet favorisant l'épanouissement du public aux travers d'animation de loisirs favorisant le lien social et/ou le lien familial. Il facilite la découverte d'activités dans les domaines suivants :

- Activités scientifiques et techniques
 - Multimédia
 - Vidéo et photo numérique
 - MAO
- Activités culturelles et d'expression
 - Jeux dramatiques et pratiques théâtrales (mimes, marionnette, ...)
 - Arts plastiques (BD, ...)
 - Musique
- Activités Physiques
 - Course d'orientation et découverte de l'environnement

L'animateur est également sensibilisé aux problématiques suivantes :

- Accompagnement à la scolarité et à la parentalité
- Illettrisme
- Culture et interculturelle
- Intergénérationnelle

La Formation

• Pré-requis

- Les personnes **titulaires d'une des qualifications suivantes** satisfont aux exigences préalables et se voient délivrer par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs l'attestation de réussite aux exigences préalables :
 - Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE),
 - Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation; (BAFA)
 - Brevet d'aptitude aux fonctions de direction ; (BAFD),
 - Brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien ; (BAPAAT),
 - Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention ;
 - Tout diplôme de niveau IV ou supérieur.

Pour les non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessus : il est demandé au candidat de constituer un dossier mentionnant son expérience dans l'animation accompagné d'un courrier de motivations. Ce dossier sera présenté lors d'un entretien fixé par le Centre de formation.

- De plus La Ligue de l'Enseignement FOCEL 77 demande une **expérience de 60 jours** ou 420 h dans l'animation, bénévole ou/et professionnelle
- Il est demandé également à chacune des personnes souhaitant entrer en formation BPJEPS de trouver une structure d'alternance de type **Centre social, Maison de Quartier, Maison pour Tous...**, ainsi qu'une structure agréée par la DDJS permettant la mise en place d'une situation de direction en **ALSH** ou **AAH sur le mois d'Août**.

• Positionnement

Pour répondre à ces enjeux, **toute formation** au BPJEPS sera précédée d'un **positionnement des candidats** au regard du **référentiel de certification** de la spécialité du diplôme visé.

Ce positionnement permet d'orienter les candidats vers **La Validation des Acquis de l'expérience (VAE)** ou le **parcours individualisé** incluant des allègements de séquences de formation.

• L'immersion

Lors de cette période, le stagiaire doit pouvoir prendre contact avec les différentes personnes travaillant sur la structure, recueillir différentes informations et effectuer des recherches concernant l'environnement (commune) et la structure. Il n'est donc pas continuellement en charge de groupe.

•Le contenu de la formation

Le système des unités capitalisables permet de valider des acquis et d'autre part d'individualiser les parcours

10 unités de compétences capitalisables réparties :

UC 1 : La communication dans les situations de la vie professionnelle

UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC 3 : Le projet et son évaluation

UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure

UC 5 : Préparer une action d'animation de loisirs pour tous publics

UC 6 : L'encadrement d'un groupe dans le cadre d'une action d'animation de loisirs pour tous publics

UC 7 : Les connaissances nécessaires à la conduite des activités éducatives et de découverte pour tous publics

UC 8 : La conduite d'action éducative et de découverte dans le cadre des loisirs pour tous publics

UC 9 : Les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'action d'animation de loisirs tous publics

- Activités culturelles et d'expression : Jeux dramatiques et pratiques théâtrales - Arts plastiques...

- Activités Scientifiques et Techniques : Photo numérique, vidéo...

- Activités sportives : Course d'orientation jeux sportifs...

UC 10 : défini par l'organisme de formation

Cette formation totale un minimum de 600 h en centre et un minimum de 490 h en entreprise.

Les titulaires de cette spécialité "Loisirs Tous Publics" ont la possibilité de diriger un centre de vacances et de loisirs (ainsi avec la nouvelle réglementation, c'est un des diplômés qui deviennent nécessaires, notamment pour encadrer des ALSH de plus de 80 jours par an et accueillant plus de 80 mineurs.)

Le Financement

Plusieurs possibilités de formation :

Durée 9 mois : Formation Conventionnée par le Conseil régional d'Ile de France.

Conditions requises : Habiter en Ile de France

Etre demandeur d'emploi (soit rémunéré par les ASSEDICS ou pas)

Pour les personnes non-rémunérées, possibilité d'une rémunération CNASEA Via le Conseil Régional

+ Pré-requis Jeunesse et Sports

Cette formation qui est conventionnée par le Conseil Régional d'Ile de France est prise en charge **en totalité** par le Conseil Régional

Durée : 16 mois

Conditions requises : Avoir un financement (soit employeur, CIF, Autofinancement)

+ Pré-requis Jeunesse et Sports